



Le 18 avril 2024 FL/SL

## COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU MERCREDI 13 MARS 2024

Le Conseil Syndical de l'Association Syndicale Autorisée du Parc de Maisons-Laffitte s'est réuni mercredi 13 mars 2024 à 20h30, dans la salle Raymond WAGREZ, au siège de l'association, sous la présidence de Monsieur François LEJEALLE, président.

### PRÉSENTS :

François LEJEALLE (président) en visioconférence  
Jean-Jacques CHIOZZI (vice-président)  
Patricia BUTEL (syndic)  
Jean-Luc GAYET (syndic)  
Pierre LIEBAERT (syndic)  
Sabine MARNIQUET (syndic)  
Jean-Luc POTTIER (syndic)  
Philippe TROUKENS (syndic) en visioconférence  
Nathalie PASSEDOUET (syndic)  
Sophie YOLDJOGLOU (syndic suppléant)

Claude KOPELIANSKIS (maire-adjoint) en visioconférence

### REPRÉSENTÉS :

Frédéric CERTAIN (syndic) représenté par Pierre LIEBAERT  
Frédéric DELMAS (syndic) représenté par Pierre LIEBAERT

### EXCUSÉS :

Jean-Michel DEBRAT (syndic suppléant)  
Serge GODAERT (maire-adjoint)  
Natacha MONNET (syndic)

00 °° 00

Le quorum (au moins sept syndics présents ou représentés) étant dépassé, Monsieur François LEJEALLE déclare la séance ouverte à 20h35.

## I – Approbation du projet de compte rendu du conseil précédent

- **Approbation du projet de compte rendu de la réunion du conseil syndical du mercredi 31 janvier 2024**



François LEJEALLE porte au vote le projet de compte rendu de la réunion du Conseil syndical du mercredi 31 janvier 2024, tel qu'il a été transmis avec l'ordre du jour.

**Le compte rendu du Conseil du 31 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.**

## **II – Rapport des commissions**

### **➤ Budget-finances (Pierre LIEBAERT)**

#### **❖ Approbation du compte administratif 2023**

Le compte administratif 2023 du budget laisse apparaître les résultats suivants :

##### **Section de fonctionnement**

- Recettes : 1 954 363,35 €
- Dépenses : 1 679 363,38 €
- Excédent : 274 999,97 € (résultat comptable)

##### **Section d'investissement**

- Recettes : 661 279,28 €  
Restes à réaliser : 64 670,60 €
- Dépenses : 572 890,50 €  
Restes à réaliser : 54 000 €
- Résultat : 88 388,78 € (résultat comptable)  
Plus 10 670,60 € de bénéfice de restes à réaliser soit 99 059,38 €

Compte tenu du report des résultats de l'exercice précédent s'élevant à 353 669,93 € en section d'investissement, le résultat de clôture de l'exercice 2023 permet de constater :

- Section de fonctionnement, un résultat excédentaire de 274 999,97 €
- Section d'investissement, un résultat excédentaire de 88 388,78 €
- Un bénéfice des restes à réaliser de 10 670,60 €
- Un besoin de financement de 0 €

Il est proposé au conseil syndical d'approuver le compte administratif 2023 tel qu'il vient d'être présenté.

**Le compte administratif 2023 est approuvé à l'unanimité.**

#### **❖ Approbation du compte de gestion 2023**

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses comme en recettes. Il comporte une balance générale de tous les comptes ainsi que le bilan comptable de l'ASP.



Il est demandé au conseil syndical de constater la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Il est proposé au conseil syndical d'approuver le compte de gestion 2023.

Le compte de gestion 2023 est approuvé à l'unanimité.

❖ **Affectation des résultats 2023**

Il est proposé au conseil syndical de voter la répartition suivante :

- Affectation du résultat 2023 de la section de fonctionnement 274 999,97 € à la section d'investissement au compte 1068 « *Excédent de fonctionnement capitalisé* ».
- Compte 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté excédentaire) : 442 057,71 €

L'affectation des résultats 2023 est adoptée à l'unanimité.

➤ **Administration Générale – Sécurité – Juridique (Frédéric CERTAIN)**

RAS

➤ **Communication (Jean-Luc GAYET)**

RAS

➤ **Espaces verts, environnement et développement durable (Philippe TROUKENS)**

RAS

➤ **Hippisme (Jean-Jacques CHIOZZI)**

RAS

➤ **Urbanisme (Nathalie PASSEDOUET)**

RAS

➤ **Voirie et circulation (Jean-Luc POTTIER)**

RAS

**III – Divers**

RAS



Date du prochain conseil syndical : 24 avril 2024.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.**

Le président

**François LEJEALLE**